

Une conception renouvelée de l'action publique

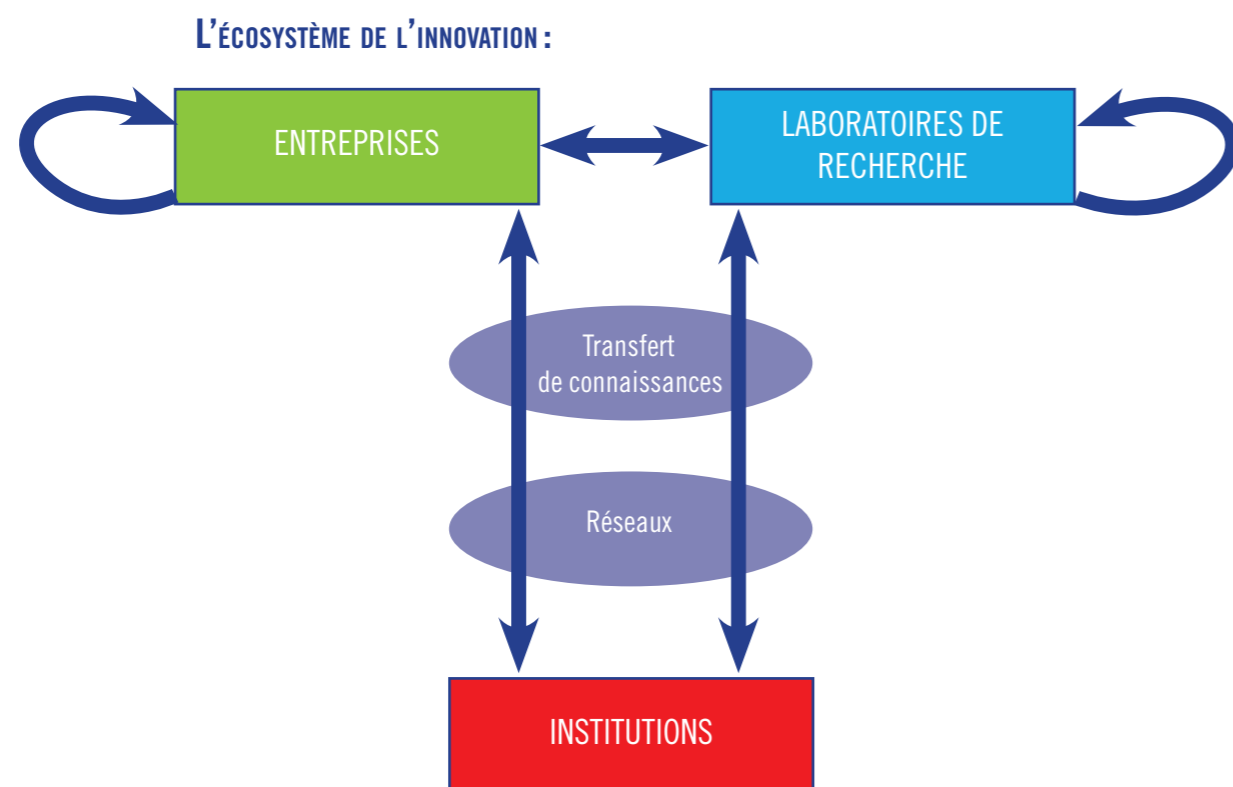
➔ **UN ÉTAT D'ESPRIT.** Construire un territoire innovant est l'affaire de tous. Du citoyen qui affiche de nouvelles attentes à l'étudiant désireux d'entreprendre, en passant par le chercheur, producteur mais aussi diffuseur de connaissances, sans oublier l'entreprise, petite ou grande, artisanale, industrielle, agricole ou de service.

➔ **UTILISER LES POTENTIALITÉS EXISTANTES.** La stratégie doit faire de la diversité territoriale un avantage. Le tissu productif et la recherche de la Franche-Comté sont des atouts que la politique régionale d'innovation doit valoriser, notamment à travers les pôles de compétitivité, et appuyer par des développements porteurs d'avenir.

➔ **L'ÉCOUTE DES ENTREPRISES EST UNE NÉCESSITÉ** pour construire une politique d'innovation adaptée à leurs besoins. La réalisation d'une enquête auprès d'une cinquantaine d'entreprises franc-comtoises a permis de mettre en évidence certaines attentes, notamment des actions favorisant la culture de l'innovation, le renforcement des ressources humaines et l'amélioration de l'efficacité du système public d'accompagnement.

➔ **JOUER UN RÔLE D'AIGUILLON.** L'innovation doit être considérée sous ses multiples aspects car elle puise autant sa source dans le design, les pratiques sociales et managériales et le marketing que dans la recherche-développement, la science ou la technologie. Innover, c'est apporter un changement créateur d'une valeur économique nouvelle.

➔ **UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE** a deux impératifs : impulser des choix politiques forts et réguler un « écosystème » propice au développement de l'innovation. Les enjeux sont d'éviter un éparpillement de ressources financières rares et de concentrer les moyens dont elle dispose sur un nombre réduit d'actions permettant d'en optimiser l'impact.



Stratégie Régionale d'Innovation en Franche-Comté

Pour une Franche-Comté, terre d'innovations

« *L'innovation peut être définie comme tout processus de création d'avantages concurrentiels dans les produits, les procédés, les méthodes, et l'organisation des entreprises. L'enjeu principal de l'innovation est de créer les emplois de demain.* »

Une mission a été conduite en 2009 en Franche-Comté, avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement C.N. Ledoux. L'élaboration de la SRI a reposé avant tout sur une démarche novatrice de type « bottom-up » (ascendante, participative et collective), qui a mobilisé les acteurs opérationnels et politiques de la « machine à innover » (collectivités publiques, entreprises, laboratoires, organismes d'accompagnement).

POURQUOI UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION ?

Pour participer à la dynamique économique européenne de la connaissance selon les principes énoncés dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne (2000).

Facteur clé de la compétitivité régionale, l'innovation est aussi un des enjeux prioritaires du Programme Opérationnel FEDER « Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013 », du Contrat de projets État - Région et du Schéma Régional de Développement Économique.

Sur l'impulsion de la Commission européenne, les acteurs publics régionaux (État et Région principalement) ont décidé d'établir des orientations stratégiques en matière d'innovation au niveau régional et d'organiser le pilotage d'une Stratégie Régionale d'Innovation (SRI).

Les orientations de la Stratégie Régionale d'Innovation en Franche-Comté



1 RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN

La compétence constitue la ressource clé du processus d'innovation. Le renforcement du capital humain aux différents stades de la « machine à innover » s'impose comme préalable à l'efficacité d'autres actions visant à améliorer le potentiel régional d'innovation. C'est un axe essentiel qui doit servir de socle à toute la stratégie.

⇒ Par exemple, des formes variées d'actions peuvent être envisagées, allant du recrutement de personnel hautement qualifié, à une politique accrue de formation, en passant par une mutualisation de certaines compétences et l'organisation de la mobilité des scientifiques et des cadres.

2 CRÉER DE L'ACTIVITÉ PAR L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT

L'enjeu est de renforcer le lien entre la production de connaissances et de savoirs, technologiques ou non, et le développement d'activités économiques nouvelles. Cette relation est à rechercher en continuité avec les compétences spécifiques des entreprises franche-comtoises, mais également par le développement d'une culture de l'entrepreneuriat.

⇒ Par exemple, il peut s'agir de développer les formations à l'entrepreneuriat, créer un vivier de porteurs de projets ou de créateurs/repreneurs d'entreprises, développer les technologies de demain...

3 DIFFUSER LA CULTURE DES PROJETS D'INNOVATION

L'innovation est une démarche, un état d'esprit, avant d'être un processus et un résultat. Face à cela, toutes les entreprises ne sont pas sur un pied d'égalité : nombre de PME n'ont effectivement pas une culture de l'innovation permanente, ancrée dans leur organisation. Innover ce n'est pas seulement être capable de créer un produit, c'est également être capable de l'industrialiser et de le vendre.

⇒ Par exemple, on peut envisager d'aider les entreprises à mieux connaître les ressources internes dont elles disposent pour innover ; inciter au renforcement du capital humain dédié à l'innovation (accueil des chercheurs mobiles, faciliter l'accueil de stagiaires de haut niveau, ...).

4 VALORISER L'EFFET « FRONTIÈRES » DU TERRITOIRE

La région Franche-Comté présente cette particularité d'être une région frontalière, jouxtant notamment l'un des pays les plus innovants au monde, la Suisse. Or, on constate que cette frontière reste aujourd'hui très imperméable aux entreprises, à la recherche ou à la formation.

⇒ Par exemple, il pourrait être proposé d'augmenter l'offre commune de formations diplômantes, de répertorier les bonnes pratiques « proches » mais au-delà de nos frontières, de favoriser les échanges entre chercheurs d'un même secteur...

5 ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INNOVATION

Le système public d'accompagnement de l'innovation doit jouer un rôle structurant. Sa vocation est de favoriser la circulation de l'information, de mettre en réseau, de transférer, de financer, d'informer, de structurer les projets... Il apparaît nécessaire de rendre le système d'accompagnement public de l'innovation plus lisible, plus accessible, plus cohérent et plus efficace.

⇒ Par exemple, la qualité des relations entre les acteurs publics et les acteurs privés peut être améliorée en favorisant l'usage des portails d'informations aux entreprises, en impliquant l'ensemble des acteurs mobilisés lors de l'élaboration de la Stratégie dans sa dynamique d'animation.

6 FAVORISER LES PARTENARIATS ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE L'INNOVATION

Innover est une affaire collective. Favoriser le développement de pratiques partenariales, de mise en réseaux, formels ou informels, c'est permettre aux entreprises d'innover davantage, d'être visibles dans leurs projets et compétences, de pallier une insuffisance de ressources humaines ou financières.

⇒ Par exemple, cela consiste, à l'image de la dynamique des pôles de compétitivité, à faciliter les liens entre les entreprises et les laboratoires de recherche, également à soutenir la constitution d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bourgogne - Franche-Comté ou à accompagner les « clusters » d'entreprises...